

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 903 Secrétariat général.

n° 903

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 août 1949

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro

30 septembre 1949

### TEXTE INTÉGRAL

Pendant l'absence de M. Chamboredon (Robéert), administrateur des colonies, secrétaire général, M. Rouland (Maurice), administrateur des colonies, est délégué par intérim. dans les fonctions d'ordonnateur du budget local, d'ordonnateur secondaire du budget de l'Etat et annexes . Il recoit délégation par intérim pour la signature des titres de dépenses et de recettes utérentes au budget de l'Etat, aux divers budgets et aux opôrations de trésorerie,